

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Carry-le-Rouet - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente le programme de travaux envisagé par la Commune de Carry-le-Rouet pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2019 de ce contrat sont les suivantes :

- CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE POLYVALENT QUARTIER DE LA LOGE

Le gymnase actuel, construit il y a une trentaine d'années, ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité. De plus, l'absence d'isolation thermique et un système de chauffage inadapté en font une structure énergivore aux coûts de fonctionnement exorbitants.

Par ailleurs, la configuration actuelle du bâtiment ne permet pas le développement de certaines pratiques sportives comme le hand-ball ou le basket.

C'est pourquoi la Commune s'engage dans la construction d'un équipement durable, privilégiant les matériaux novateurs. La halle sportive comprendra un terrain multisports, une tribune de 150 places, des vestiaires et espaces sanitaires, une infirmerie, un local de stockage. L'ensemble du bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La Commune ne disposant pas d'une salle des fêtes de plus de 300 places, le projet sera conçu pour une utilisation polyvalente lors de manifestations culturelles.

Le montant du projet, prévu de 2018 à 2019 est estimé à 6.030.000 €HT dont 4.450.000 €HT au titre de la tranche 2019. Pour ce projet, la Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 200.000 € de la Région. La subvention départementale pourrait être fixée à 3.618.000 € dont 2.670.000 € pour la tranche 2019.

- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

La Commune souhaite procéder au réaménagement des voiries et des cheminements piétonniers rue de la Bartavelle, avenue et impasse Bocoumajour. Afin de libérer les trottoirs pour le confort des piétons, limiter les risques liés aux intempéries et améliorer le cadre de vie, les travaux

comprendront l'enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Bartavelle et la création d'un réseau ville sur le boulevard et l'impasse Bocoumajour.

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 220.000 €HT au titre de la tranche 2019. Le projet ne bénéficiant d'aucune autre aide financière, la subvention départementale pourrait être fixée à 132.000 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 4.670.000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.802.000 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 101 du 9 septembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL